

Braderie des commerçants les 14 et 15 juin

L'été approche et avec lui, la traditionnelle **braderie des commerçants** qui se tiendra les 14 et 15 juin prochains, de 9h à 19h, rue Jacquemart et en centre historique. L'occasion de faire des bonnes affaires !



Et pour ajouter encore au flux des visiteurs, la Ville a pris l'initiative d'organiser une **braderie du Geek**, le samedi 15, de 9h à 18h,

place Maurice-Faure. Les férus de **jeux vidéo**, cartes à collectionner et autres figurines vont être comblés et ils sont nombreux ! Aux exposants s'ajouteront des **illustrateurs**, des youtubers. Vous pourrez également assister à des **démonstrations de danse Kpop** (Pop coréenne), une danse très exigeante sur le plan de la coordination et de la synchronisation qui met en valeur les mouvements du corps et du visage, ainsi que les expressions et les émotions des danseurs.

Circulation et stationnement, mode d'emploi

Le stationnement sera interdit du 13 juin, à partir de 20h, au 15 juin, à minuit : rue Jacquemart (de la place Carnot à la place Jean-Jaurès), place Ernest-Gailly, côte Jacquemart, place Perrot-de-Verdun, place Maurice-Faure, rue Mathieu-de-la-Drôme, côte des Cordeliers (de la côte Sainte-Ursule à la rue Mathieu-de-la-Drôme), rue Sabaton, rue Saint-Nicolas (de la rue de la Banque à la côte des Cordeliers), place Jules-Nadi (de la rue de la Banque à la côte des Cordeliers), places Fontaine-couverte, du Docteur-Zamenhof et Gondoin, rue de l'Armillerie (de la côte des Cordeliers à la côte Jacquemart), rue Pêcherie (de la place Maurice-Faure à la rue Puits-du-cheval), rue Folquet, place Puits-du-cheval et place Charles-de-Gaulle (aux abords de la tour Jacquemart).

La circulation sera également interdite sur l'ensemble des voies citées au-dessus les 14 et 15 juin, de 7h à minuit.

Tous les **accès aux voies et places suivantes seront fermés** : Petite rue Jacquemart, place Fontaine-des-Cordeliers, place Ernest-Gailly, côte des Cordeliers, place Ernest-Gailly, place Jules-Nadi (au droit de la rue de la Banque), rue Mathieu, rue Mathieu-de-la-Drôme, places Maurice-Faure, Fontaine-couverte, Perrot-de-Verdun et Puits-du-cheval.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules par la côte Sainte-Ursule et la place Jean-Jaurès.

La circulation sera autorisée à double sens rue Sabaton, du 14 au 15 juin, de 7h à minuit, afin de permettre l'accès au parking couvert. De même, pour la rue de la Banque, de 7h à 23h, afin de permettre l'accès aux parkings privés.

Enfin, **les feux tricolores seront mis en mode clignotant**, du 14 juin au 15 juin, de 7h à minuit, et remis en fonctionnement normal en dehors de ces horaires, rue Jacquemart, à l'intersection avec le cours Pierre-Didier et la place Jean-Jaurès.